

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/12/2008

Réception par le Prefet : 01/12/2008

Publication : 05/12/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-13-3-1

Séance du vendredi 28 novembre 2008

HUNINGUE-BALE

Fermeture de la Hünigerstrasse Déplacement de la RD 107

Avenant n° 1 à l'accord cadre du 2 mai 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les modifications mineures apportées par les autorités suisses à l'accord cadre du 2 mai 2007, signé avec le Préfet du Haut-Rhin, NOVARTIS, les Villes de SAINT-LOUIS et HUNINGUE, la Communauté de Communes des Trois Frontières, et le Canton de BALE Ville, concernant le projet de déviation de la RD 107 entre HUNINGUE et BALE,
- Autorise le Président à signer l'avenant correspondant.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions